

## INSCRIPTION CROSS DEPARTEMENTAL

(à retourner au plus vite, et au plus tard le VENDREDI 9 novembre, au prof d'Eps ou directement Mme Hodé).

La participation à la compétition implique l'adhésion du coureur à l'Association Sportive de l'établissement. Si votre enfant n'est pas licencié, et qu'il souhaite uniquement participer au cross, nous vous demandons la participation de 5€. S'il souhaite s'inscrire à l'Association Sportive et participer aux autres activités pour le reste de l'année, le montant de la licence s'élève à 25€. Pour les élèves déjà licenciés, merci de remplir uniquement les renseignements ci-dessous.

Je, soussigné, M. Mme .....

Tel: .....

@: .....

autorise mon enfant ..... en classe de .....

né(e) le ..... à participer au cross départemental UNSS qui aura lieu le mercredi 14 novembre 2018 au parc de Figuerolles à Martigues.

- Il (Elle) est déjà inscrit(e) à l'Association Sportive de l'établissement, je ne règle rien.
- Il (Elle) ne souhaite que participer au cross, je règle par chèque 5€ à l'ordre de l'Association Sportive et culturelle St Louis Ste Marie.
- Il (Elle) souhaite s'inscrire à l'Association Sportive pour l'année, je règle 25€.

Signature:

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le professeur organisateur à l'adresse suivante:  
[berangere.hode@stlouis-stemarie.org](mailto:berangere.hode@stlouis-stemarie.org)

Les distances et horaires précis ne sont pas encore publiés. **Le RDV sera fixé directement sur le site.**

Les enseignants d'EPS